

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 19 MARS 2024 à 14h**

Date de la convocation : 06/03/2024

Date d'affichage : 06/03/2024

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	20	23

L'an deux mille vingt-trois, le dix neuf mars, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 06/03/2024.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M CHOMAT Pascal - Mme VERPY Evelyne- M. Jean Marc VOLLE - Mme TRIOMPHE Christine – M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - Mme DURON Josette - M PONCET Marc - MME FERRE Odile - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe - M YENIL Etienne - Mme PERRIN Cécile – Mme BLANCHARD Claude - Mme PALMIER Catherine - Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme VERPY Evelyne - Mme CHABANNE Christelle donne pouvoir à Mme TRIOMPHE Christine - Mme DURON Sabrina donne pouvoir à Mme PALMIER Catherine

SECRETAIRE DE SEANCE : MME FERRE Odile

Objet : Organisation de la semaine scolaire

Madame DUFOUR expose :

A la rentrée scolaire 2024, l'organisation de la semaine scolaire (rythmes et horaires) de Balbigny doit être renouvelée. Il convient dès lors de procéder à un nouvel examen de celle-ci en accord avec le conseil d'école.

Pour rappel, la semaine scolaire de droit commun est la semaine de 4,5 jours sur 9 demi-journées.

Le conseil d'école, réuni le 14 mars dernier, s'est prononcé ainsi :

« Le décret n° 2020-632 du 25 mai 2020 permet par dérogation, une organisation de la semaine sur 4 jours, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les communes doivent donc déposer une demande de prolongation de l'organisation de la semaine de 4 jours avant le 5 avril 2024 à monsieur l'inspecteur d'académie L'avis du conseil d'école est donc incontournable. Le conseil d'école « donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école ». Le conseil d'école doit émettre un avis quant à la poursuite de la dérogation aux rythmes scolaires à compter de la rentrée 2024, qui peut passer par l'organisation d'un vote. Je vous pose donc la question suivante : " Souhaitez-vous le maintien de l'organisation actuelle de la semaine scolaire de 4 jours : les lundis, mardis, jeudis, vendredis ? ". Réponse des

membres du conseil présents : oui à l'unanimité

Monsieur l'inspecteur d'académie, Le conseil d'école de l'école primaire « Les Rambertes » rue du Port 42510 Balbigny, réuni le jeudi 14 mars 2024 à 18h00 demande, conformément au décret sur les rythmes scolaires, la poursuite de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée 2024. La semaine serait organisée sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) suivant les horaires : 8h45- 12h00/13h45-16h30. Veuillez recevoir, monsieur le Directeur Académique, nos respectueuses salutations."

Il est donc demandé la reconduction de l'OTS 4 jours. Avec maintien des horaires actuels, à savoir : 8h45 – 12h ; 13h45 – 16h30, LMJV

Il est proposé la reconduction de l'OTS à 4 jours.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

De proposer la reconduction de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours avant maintien des horaires actuels

Secrétaire de séance
MME FERRE Odile



Monsieur Gilles DUPIN
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,
Copie certifiée conforme
A Balbigny, le 19/03/2024